

**ARRETE N°08/2026**  
**DE TITULARISATION**  
**A TEMPS NON COMPLET**  
à raison de 26h 15min heures hebdomadaires

**DE Madame Karine POTDEVIN**  
**GRADE Adjoint Technique territorial**

La Maire de MAIRIE DE CHABOTTES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006- 1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

Vu l'arrêté n°48/2024 du 24/10/2024 nommant Mme POTDEVIN Karine stagiaire en qualité d'adjoint technique territorial à compter du 03/10/2024,

Vu l'arrêté n°35/2025 du 03/10/2025 portant prorogation de stage à temps non complet à raison de 23h43minutes hebdomadaires de Mme Karine POTDEVIN,

Vu son inscription à la formation d'intégration du 15 au 29 juin 2026 au C.N.F.P.T.,

Considérant que la période de stage accomplie est satisfaisante,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

A compter du 03/04/2026, Madame Karine POTDEVIN est titularisée dans le grade d'Adjoint technique territorial, sur un emploi permanent à temps non Complet à raison de 26h15min hebdomadaires annualisées, et est rémunéré(e) sur la base de 26.25/35<sup>èmes</sup>,

**ARTICLE 2 :**

A la date précitée, Madame Karine POTDEVIN est classée à l'échelon n° 1, Indice Brut 366, Indice Majoré 367,

**ARTICLE 3 :**

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à CHABOTTES le 03/04/2026

Le Maire, Mme Elsie NICOLAS

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent :

